

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 NOVEMBRE 2017**

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, GUILLEMET Michel, RENAUDIN Jean-René, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents Excusés : PELLETEUR Lionel et DECHAUME Régis

Mademoiselle VENDE Sabine avait un pouvoir de Monsieur DECHAUME Régis

Mademoiselle VENDE Sabine a été élue secrétaire

Le Conseil Municipal valide le précédent compte rendu de réunion.

La société ENGIE fait un point sur le projet éolien situé entre ST HILAIRE DES LOGES et CHASSENON LE BOURG. Les éoliennes se trouveraient à 700 mètres des habitations. Il y aurait 5 éoliennes implantées en légère courbe ainsi qu'un poste de livraison. Elle ferait 2,2 méga watt soit un total de 11 méga watt. Le mat ferait 95 mètre et la pale 50 mètres. Une enquête publique aura lieu lorsque le dossier sera finalisé par la société.

1) REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE AU 1 JANVIER 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2018 les tarifs de la cantine en appliquant une augmentation. Monsieur le Maire rappelle que les repas sont préparés à la cantine par l'agent en poste, qu'ils sont variés et équilibrés. Monsieur le Maire tient à rappeler que la cantinière achète de plus en plus de légumes et de fruits BIO à un petit producteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine comme suit et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

Enfant : il passe de 2,70€ à 2,80€

Personnel et stagiaire : passe de 3,70€ à 3,80€

Enseignant : passe de 5,50€ à 5,60€.

Les élus souhaitent que les parents soient informés sur le coût réel du repas.

2) TARIFS 2018 INCHANGES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2018 les tarifs listés ci-dessous :

Garderie

Matin : 1,50€

Soir (goûter compris) : 1,80€

Gratuité pour le 3^{ème} enfant

Application d'une majoration de 2€ par quart d'heure de retard des parents le soir après 19h ou le mercredi midi à partir de 12h30. Tout quart d'heure commencé sera dû et facturé.

Transport scolaire

10€ par mois pour le 1^{er} enfant, 7€ pour le 2^{ème} de la même famille et gratuité pour le 3^{ème}

Gîtes des ouchettes

Du 1^{er} Juillet au 31 Août : 295€ par semaine (électricité comprise)

Au mois : 285€ € l'électricité fera l'objet d'une facturation à part

A la semaine du 1^{er} au 15 septembre : 200€ (électricité comprise)

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ (Electricité comprise)

Au week-end du 16 septembre au 30 juin (2 nuits) 90€ l'électricité comprise.

Concessions cimetièrre

Les concessions cinquantenaires à 150€ (1mx 2,50m)

Columbarium

30 ans800€

50 ans..... 1000€

Frais d'ouverture et de fermeture25€

Jardin du souvenir.....50€

Photocopies noir et blanc INCHANGES

A4 : 0.15€

A3 : 0.30€

0,05€ A4 et A3 si le papier a été apporté (uniquement pour les associations).

Photocopies couleurs INCHANGES

Particuliers et associations (papier non fourni)

A4 : 0,30€

A3 : 0,60€

Pour associations uniquement (papier fourni)

A4 : 0,15€

A3 : 0,30€

Pompe communale

Particuliers : 20€ par an

Agriculteurs : 1,75€ l'hectare

Salle des fêtes

	Commune	Hors commune
	Tarifs 2018	Tarifs 2018
Particuliers		
Location du Vendredi midi au lundi matin	230,00	280,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	200,00	250,00
Location du samedi matin au dimanche midi	180,00	220,00
Location du samedi matin au lundi matin	200,00	250,00
Vin d'honneur	33,00	43,00
Cuisine	65,00	103,00€
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	1,00	2,00
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	151,00	193,00
Petite salle	60,00	100,00
Associations		
Location du Vendredi midi au lundi matin	180,00	360,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	160,00	320,00
Location du samedi matin au dimanche midi	140,00	280,00
Location du samedi matin au lundi matin	160,00	320,00
Petite salle (lundi-mercredi et jeudi uniquement)	48,00	100,00
Cuisine	65,00	103,50
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto		250,00

- Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés
- L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus
- La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat

3) DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE TWIRLING

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du club de twirling qui sollicite du conseil municipal une subvention au titre de l'année 2018. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 15€ par jeune licencié xantonnais de moins de 18 ans. Le club compte 2 jeunes xantonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 30€ (15€ X2) au titre de l'année 2018. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2018.

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'USAV

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Union Sportive Autize Vendée qui sollicite une subvention exceptionnelle. L'association fait part de la suppression des aides de l'Etat et de la Région et des manifestations du début de saison qui n'ont pas atteint le prévisionnel escompté. Il sollicite donc de la commune de XANTON-CHASSENON la somme de 1031,76€.

Le Conseil Municipal tient à faire remarquer que les licences des joueurs pourraient être augmentées pour financer en partie les rémunérations des deux contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Union Sportive Autize Vendée. Cette somme sera inscrite au compte 6574.

5) SUBVENTION POUR LE SECOURS POPULAIRE

Monsieur le Maire fait part du courrier du secours populaire Français qui sollicite au titre de l'année 2018 une subvention.

Monsieur le Maire propose de verser le même montant qu'en 2017 soit 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer au secours populaire Français une subvention de 100€ au titre de l'année 2018. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2018.

6) SUBVENTION POUR LE VOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE « J BREL »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de madame la directrice du groupe scolaire « J BREL » pour financer une partie du voyage de la classe des grands à Paris. Cette année le projet de l'école sur l'histoire va conduire les élèves vers Paris à la découverte du Château de Versailles, ainsi qu'à la visite de la capitale à travers la Tour Eiffel et une balade en bateau mouche sur la seine dans le but de découvrir les monuments historiques de la capitale.

Le tarif du séjour est d'environ 150€ par enfant pour le séjour sur place et une estimation des frais de transports s'élevant à environ 2500€. L'association des parents d'élève et l'amicale laïque ont été sollicitée.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 40€ par enfant soit un total pour les 28 enfants 1120€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 40€ par enfant participant au voyage scolaire à Paris. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2018.

7) SUBVENTION POUR LE CFA BTP

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du BTP CFA VENDEE (AFORBAT) de LA ROCHE SUR YON qui sollicite une subvention de 65€ destinée à financer la scolarité d'un enfant de XANTON-CHASSENON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 65€ au titre de l'année 2017 pour soutenir la formation des jeunes scolarisés dans ce CFA. Cette somme sera inscrite au compte 6574.

8) RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS DE PLUS DE 10 ANS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la visite annuelle des extincteurs, il semble que 7 ont plus de 10 ans. Le devis de la société VPI s'élève à 499,80€ TTC. Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable de les remplacer afin d'éviter tout problème en cas de sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société VPI DE BELLEVIGNY soit un montant de 499,80€ TTC.

9) FRAIS DE DOSSIER POUR LES PLANTATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal a décidé au cours de la précédente réunion de réaliser des plantations entre le bourg et Chassenon le bourg. Les plants et fournitures diverses sont pris en charge par les magasins U de Vendée et l'AFAC-AGROFORESTERIES. Les frais de dossiers restent à la charge de la commune et s'élèvent à 182€ HT pour la plantation de haies de 0 à 1000m et 91€ HT pour toute tranche complémentaire de 1000m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la participation financière pour les dossiers « plantations » soit 182€ HT pour une haie de 0 à 1000m et à 91€ HT pour toute tranche complémentaire de 1000m de haie.

10) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE DARLAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 10 Avril 2017, le Conseil Municipal avait attribué le marché des travaux d'aménagement de sécurité de Darlais à l'entreprise LA COLAS de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 165 503,76€ TTC. La commune peut prétendre à une subvention du département dans le cadre du contrat Vendée territoire d'un montant de 23848€ pour 2017 à 2020.

Le plan de financement de présente comme suit :

Montant des travaux :	137919,80€ HT
Subvention Contrat Vendée Territoire	23848,00€
Subvention amende de police	20000,00€
Autofinancement	94071,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de financement et sollicite du Département la subvention de 23 848,00€ dans le cadre du contrat Vendée Territoire.

11) VERIFICATION DU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le défibrillateur installé à la salle des fêtes n'a pas été vérifié depuis sa date d'installation en 2009. Les constructeurs de ce type de matériel estiment que la durée de vie de ces appareils est de 8 ans. C'est pourquoi, il serait souhaitable de faire une maintenance préventive approfondi de cet équipement ainsi que du boîtier mural. Le devis de la pharmacie HEES EURL de la CHATAIGNERAIE s'élève à 144€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la pharmacie HEES EURL d'un montant de 144€ TTC.

12) EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE POUR LES PLANTATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 16 octobre dernier, le Conseil Municipal avait décidé qu'en application des dispositions des articles L 126-3 et R 126-36 du Code rural et de la pêche maritime, les propriétaires des parcelles concernées par les plantations de la commune bénéficient d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour une durée de cinquante ans. Les services de la Préfecture nous demandent de modifier la délibération pour ne pas limiter l'exonération à une bande de 2 mètres comme cela était indiqué dans la précédente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'exonérer tous les terrains boisés et ceci en application des dispositions des articles L 126-3 et R 126-36 du code rural et de la pêche maritime.

13) ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est lancé depuis fin 2016 dans l'accessibilité des bâtiments recevant du public. La maîtrise d'œuvre de la mairie, du bar associatif, de la cantine et de l'école maternelle a été confiée au cabinet BURBAN BOISSON.

La mise en accessibilité doit continuer en 2018 par l'école primaire. Monsieur le Maire tient à préciser que les travaux de maîtrise d'œuvre de la bibliothèque sont suivis par le cabinet FRENESIS et que celle-ci se situe à proximité de l'école primaire, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de confier à ce cabinet, la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et ceci afin d'assurer une continuité dans les travaux.

Le devis de FRENESIS de MAILLEZAIS s'élève à 9030€ TTC. Elle comprend le relevé partiel, l'avant-projet, l'élaboration d'un cahier des charges et de plans pour la consultation, l'analyse des offres, la direction de l'exécution des travaux, la tenue de la comptabilité du chantier et les opérations préalables à la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir pour la maîtrise d'œuvre de l'accessibilité de l'école primaire, le cabinet d'architectes FRENESIS de MAILLEZAIS pour un montant de 9030,00TTC. Cette somme sera inscrite au compte 2313 du budget primitif 2018.

14) APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE IEL 29

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que le circuit d'enfouissement des lignes électriques pour les éoliennes et le poste de transformation de IEL 29 nécessite l'accord de la commune. Des tranchées passeront sur des parcelles agricoles et sur les voies communales pour une longueur totale de 2,400 mètres. Un constat d'huissier sera réalisé avant et après travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le circuit d'enfouissement des tranchées du projet IEL 29.

15) VENTE DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance de la séance de novembre 2016, le conseil municipal avait après vote décidé de céder à monsieur BONNIN Jean-Claude l'ancien atelier communal.

Depuis cette date, Monsieur BONNIN s'est rétracté.

Une nouvelle proposition a faite en septembre 2017 par Monsieur et Madame ROUSSEAU Nicolas qui souhaite acheter l'ancien atelier communal ainsi que le prieuré (caves voûtées) moyennant la somme de 20001€. Les caves voûtées nécessiteraient des travaux de restauration importants que la commune ne peut pas supporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la cession de l'ancien atelier communal et les caves voûtées à Monsieur et Madame ROUSSEAU Nicolas moyennant la somme de 20001€. Des démarches vont être engagées auprès du service des bâtiments de France puisque les caves sont inscrites. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tous les documents liés à cette vente.

16) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité les membres des bénévoles de la bibliothèque depuis de nombreux mois pour proposer un nom pour la future bibliothèque. A ce jour, il n'a toujours pas eu de proposition. Il suggère « CINTU ONA » qui signifie excellente source. Le conseil municipal décidera après réception des propositions des bénévoles.

La soirée des vœux aura lieu le 19 janvier 2018.